

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 10

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se sont manifestées au sujet de la participation au plan. Le Conseil fédéral a refusé d'y souscrire.

Mais cet objet est trop complexe pour être abordé en fin d'une chronique. Mieux vaut en ajourner l'exposé pour le présenter plus complet.

INFORMATIONS

La protection contre les gaz. — M. Hermann Büscher, docteur en médecine et en philosophie, a eu l'occasion d'étudier de près les cas d'intoxications par les gaz de combat. Le traité de Versailles ayant exigé la destruction de toutes les munitions à gaz allemandes, il fallut détruire le grand centre des gaz de Breloch qui, dans la Lüneburger-Heide, couvrait 6300 hectares. 48 000 tonnes de munitions et de nombreux wagons réservoirs furent volatilisés de 1919 à 1926. Le 24 octobre 1919 eut lieu une explosion colossale qui réduisit en poussière 48 bâtiments croix verte et croix bleue, 1 000 000 de grenades, 1 000 000 de cartouches et fusées, 230 000 mines, 40 wagons. La conséquence de cette explosion fut, par la suite, un nombre élevé de blessures, brûlures, intoxications parmi le personnel du camp, qui permirent au docteur Büscher de noter les effets physiologiques des gaz. Il a exposé ses expériences dans la livraison de mars 1930 de la revue *Heerestechnik*, et la *Revue d'infanterie*, livraison du 1^{er} juillet 1930, et a extrait, entre autres, les conclusions suivantes (traducteur : Capitaine Loustaunau-Lacau) :

« Pour être en mesure de se protéger efficacement contre les gaz de combat, écrit Büscher, il faut d'abord s'instruire de leur nature et des effets qu'ils produisent ; le meilleur masque risque de rester inutile, si celui qui le porte n'est pas éclairé sur la nature du danger qu'il court. C'est ainsi qu'à Breloch, lors de la gigantesque explosion relatée ci-dessus, si un vent favorable n'avait protégé les populations, le désastre eût été terrible, car les habitants des villages, quelles que fussent les précautions prises, ne savaient pas mettre leurs masques ; beaucoup de ces masques n'étaient pas ajustés ; celui-ci ôtait son masque pour parler à ses voisins ; celui-là, ayant jeté son masque, se couvrait la bouche avec la boîte en fer-blanc ; bref, c'était le désordre et l'ignorance. On peut déduire de cette expérience l'affo-

lement qui régnerait dans une ville attaquée par les gaz. Il est, tout au contraire, remarquable que les équipes de destructeurs de grenades, qui connaissaient à merveille les dangers du gaz et les moyens de protection, aient travaillé sans aucune crainte. Pour généraliser la connaissance des gaz toxiques, le docteur Büscher a créé une boîte d'instruction qui comprend, dans des tubes de verre, des éléments des douze matières premières principales servant à la fabrication des gaz et un pistolet d'expérience. Ces matières sont :

- les matières lacrymogènes (xylilbromid, bromaceton, etc...) ;
- les matières croix verte (phosgène, surpalite, etc...) ;
- les matières croix jaune (ypérite, lewisite) ;
- les matières croix bleue (cyanides, adamsite).

« Boîte qui a surtout pour but de montrer que le nom générique de gaz enferme aussi des matières solides et liquides. En outre, l'effet des lacrymogènes peut faire l'objet d'expériences dans la chambre à gaz. Il est préférable de ne tenter que sur des animaux les expériences avec les matières à croix verte, jaune et bleue. Pour l'instruction des populations qui ne disposent pas de masques à gaz, le docteur Büscher a créé des boîtes d'allumettes spéciales, qui permettent de se rendre compte de l'odeur des différentes matières à gaz.

» Pour l'auteur, la protection des populations civiles ne doit pas être recherchée dans la création d'abris collectifs, qui ne feront qu'accroître la panique, mais dans l'organisation, de chaque maison, de chaque cave et, bien entendu, l'ajustement, sur chacun, des moyens de défense.

» Pour le combattant qui doit fournir des efforts physiques, il est hors de doute qu'un équipement complet anti-gaz ne peut pas être envisagé ; le masque, parfois même des effets spécialement imprégnés, constituent les seuls moyens utilisables. Un gros progrès consiste à rendre *transparente l'étoffe du masque* ; le champ visuel est beaucoup plus considérable et le soldat, reconnaissant ses camarades, se sent moins seul.

» Le professeur Büscher tient, d'ailleurs, à affirmer qu'à l'heure actuelle, la population civile peut être mise en possession de masques qui la protègent contre les gaz connus et de manteaux contre l'ypérite et ses semblables. Si les pouvoirs publics ont pris les dispositions nécessaires pour prévenir les habitants en temps utile, ceux-ci, à condition de rester dans leurs maisons et de mettre les masques, n'ont rien à craindre des attaques par gaz. D'ailleurs, la plupart des intoxications, si elles sont prises à temps et correctement traitées, n'offrent pas le caractère de gravité durable.

» Ce ne sont pas les moyens de protection qui manquent, écrit comme conclusion l'auteur, c'est la volonté de les répandre, d'en instruire les populations, de les utiliser. Il en est des gaz comme de toutes les maladies : mieux vaut prévenir qu'avoir à guérir. »

La **Croix-Violette**. Sous ce titre, nous recevons une brochure qui publie l'acte de fondation de la Croix-Violette, « Association internationale pour la protection des populations civiles contre les gaz toxiques et la guerre chimique ». La première idée de cette association remonte aux articles publiés en 1928 dans la *Revue militaire suisse* par notre collaborateur M. S. de Stackelberg, ingénieur, à Chernex s. Montreux lequel est aussi l'auteur de la présente brochure.

L'association donne corps à cette idée. Son siège actuel est à Lausanne, sous la présidence provisoire du colonel Arthur Fonjallaz. Aussitôt que les sections en voie de formation dans différents Etats auront été fondées, une organisation définitive sera constituée. En attendant, on peut d'ores et déjà s'inscrire soit comme membre-bienfaiteur, — est membre-bienfaiteur celui qui fait des dons en faveur des œuvres de l'association, — soit comme membre passif à vie en effectuant un versement global de 100 fr. ou en s'inscrivant pour des cotisations annuelles de 20 fr., soit comme membre-sympathisant dont la cotisation annuelle est de 5 fr.

Les fondateurs estiment qu'il est vain de condamner la guerre chimique ; elle a pris sa place dans les organisations militaires ; le nier n'est qu'une hypocrisie ; mieux vaut songer aux moyens de se préserver de son fléau.

A cet effet, la nouvelle association se propose des conférences et une propagande par la presse, des démonstrations et expositions, une vulgarisation comportant tout ce qui a trait à la protection contre les gaz, des concours, etc. Il ne s'agit nullement, comme d'aucuns en ont exprimé la crainte, de créer une concurrence à la Croix-Rouge. Outre que cette intention serait ridicule, les deux associations diffèrent quant à leur but comme dans leur esprit. La Croix-Rouge entend guérir ou soulager les souffrances causées par la guerre, dans tous les domaines où elles se manifestent. La Croix-Violette projette de prévenir les souffrances dans le domaine spécial de la guerre des gaz, et, à cet effet, de faire connaître et de mettre en œuvre les moyens techniques de protection des populations civiles.

Nous recommandons à nos lecteurs de rapprocher la présente information de celle qui précède « La protection contre les gaz », ainsi

que de l'article publié en tête de la livraison de septembre, distinguant entre l'armée, institution dépendant des autorités militaires, et la défense nationale en général, dont les autorités civiles doivent se préoccuper.

Le colonel J. J. Kohler. — Encore un officier de l'armée d'avant guerre qui disparaît. Subitement décédé à l'âge de 70 ans, le colonel J. J. Kohler a fonctionné comme commandant de place à Lausanne, lors de la mobilisation de 1914. Puis, ayant atteint la limite d'âge, — ce fut sa dernière fonction militaire — et, la paix étant revenue, il demanda et obtint, avec remerciements pour les services rendus, sa libération du service militaire.

Toute sa carrière a été celle d'un officier d'infanterie, très aimé du bataillon de carabiniers 1 qu'il commanda lorsqu'il fut promu major, puis du 3^e régiment d'infanterie lors de sa promotion au grade de lieutenant-colonel.

Il possédait le don précieux de gagner la confiance et l'affection de ses subordonnés par une bienveillance qui n'excluait pas la fermeté, par la dignité en même temps que la simplicité de son allure, par le calme, le sang-froid et le bon sens dont il ne se départissait jamais. Il prêchait d'exemple, minutieusement fidèle à ses devoirs, toujours courtois dans sa critique, loyal dans ses propos et dans ses actes, soucieux de justice dans l'exercice de ses commandements. Ceux qui l'ont connu, ceux qui furent sous ses ordres, n'oublieront pas ce qu'il fut pendant tout le cours de sa carrière, un camarade sûr et un chef aimé et respecté.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Général P.-L. Bordeaux : *La Suisse et son armée pendant la dernière guerre.* (Etude d'histoire contemporaine.) — Brochure in-8, de 47 pages. — Lyon 1930. — Imprimerie du *Salut public.*

Le général P.-E. Bordeaux, un voisin de Savoie, frère de M. Henry Bordeaux, est un ami de la Suisse. Qui ne le sait déjà le constate au ton de sa brochure et, page après page, à l'énoncé de ses appréciations. En faut-il conclure qu'elles sont trop bienveillantes ? Il ne nous appartient pas d'en juger, mauvais juges que nous serions dans une cause où nous sommes partie. Il nous semble pourtant